

Séance du 26 juillet 2018

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENTS : GILLES LAGUESSE, DAMIEN MAQUET, ANOUK COLBRANT, JOËLLE MOUTON ET MICHEL PICALAUSA.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : ELISA DURY (POUR ANOUK COLBRANT) ET DOMINIQUE GALLETZ (POUR JOËLLE MOUTON).

EXCUSÉS SANS PROCURATION : SÉBASTIEN STRADE ET BENOÎT WILTGEN

ABSENT : ROMAIN DEBLANDRE

SÉANCE OUVERTE PAR GILLES LAGUESSE À 19H30

- ✓ Evaluation interne avec le Secrétaire général des procédures de travail et de l'avancée des projets.
- ✓ Bilan semestriel des formations cadres et objectif à 6 mois. Malgré une gratuité offerte en 2018 aux membres affiliés qui suivent les formations 'Moniteur Initiateur' et 'Moniteur Educateur', trop peu d'amateurs s'y inscrivent.
- ✓ Vision des six prochains mois de la structure Haut niveau. Passage en revue des objectifs court terme des élites francophones du centre de formation (CFES), proposition de projets de développement des structure sportive et extra-sportive. Ces points seront débattus au sein du comité de Direction technique.
- ✓ La Commission paritaire du secteur socio-culturel a adopté de nouveaux barèmes négociés par les interlocuteurs sociaux dans le cadre de l'accord non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles (harmonisation des barèmes dans le secteur santé et socio-culturel). Ces nouveaux barèmes sont applicables à partir du 1^{er} juillet 2018.
- ✓ La loi sur le travail associatif a été adoptée par le Parlement. Désormais les clubs sportifs et les fédérations pourront rémunérer leurs collaborateurs à hauteur de 6.000 euros par an défiscalisés (max 500 euros/mois). Ce travail associatif (activité complémentaire) n'est possible que pour des travailleurs salariés qui prestent au moins à 4/5^{ème}, des pensionnés ou des indépendants (l'activité complémentaire doit être différente de l'activité principale).
Activités autorisées dans notre secteur : animateur, moniteur ou coordinateur dispensant une initiation sportive, entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain ou du matériel, signaleur aux compétitions sportives.
- ✓ Le nouveau préparateur physique du CFES est connu : Julien Paulus (indépendant). Diplômé (et bientôt docteur) en sciences de la motricité, Julien jouit déjà d'une belle expérience professionnelle au sein de la Fédération Francophone Belge de Judo ainsi qu'au sein de la Ligue Francophone Belge de Rugby.

- ✓ Le montant maximum fiscalement autorisé de l'indemnité kilométrique a été indexé en date du 1^{er} juillet 2018, il passe de 0,3460 €/km à 0,3573 €/km. Par suite de la flambée des prix des carburants, les administrateurs s'accordent pour octroyer ce nouveau plafond à tous les bénévoles œuvrant pour la LFBB.
- ✓ En respect du résultat du vote démocratique de l'AG, les administrateurs s'accordent pour aligner le plafond du défraiement forfaitaire journalier au plafond légal fiscalement autorisé et ce, pour tous les bénévoles de l'association. Le montant du forfait bénévole journalier passe donc à 34,03 €/jour.
- ✓ Interclubs : Nicolas Fabri (Kraainem BC) se porte volontaire pour la gestion du championnat mixte durant la saison 2018-2019. Le Conseil d'administration approuve cette candidature. Nicolas suivra une formation pour être opérationnel dès la sortie du calendrier de la compétition.
- ✓ Beaucoup de salles ne répondent pas (plus) aux critères d'homologation voire de sécurité pour les compétitions. La sécurité des membres lors de la pratique sportive est prioritaire dans cette mise à jour.
Les administrateurs réfléchissent à l'idée de créer un système de notation de la qualité des tournois par les participants eux-mêmes. Les joueurs pourraient également laisser des commentaires sur la qualité des lots, des horaires, de la salle, de l'éclairage, du prix d'inscription, ...
- ✓ Réforme des classements : le Conseil d'administration constate que les réunions du groupe de travail national n'ont pas été aussi constructives qu'espéré. Les adaptations 'quick wins' proposées en attendant la mise en place d'un nouveau système n'ont pas été approuvées, faute de consensus entre la LFBB et Badminton Vlaanderen. Trois propositions de nouveau système sont cependant en cours d'analyse, ils seront simulés et confrontés aux critiques constructives d'un groupe de travail restreint. Les systèmes aboutis seront ensuite proposés au CA FBB.
- ✓ Planification d'un weekend 'brainstorming' pour les administrateurs. Ce weekend se tiendra les 15 et 16 septembre 2018.
- ✓ Prochaine séance du CA : ce sera un CA itinérant. Il se tiendra le 31 août à Malmedy. Tous les clubs de la région germanophone ainsi que les clubs avoisinants y ont été invités.

SÉANCE LEVÉE À 23H15